

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (1977)

Heft: 434

Artikel: Souvenir d'Herrera

Autor: Haldas, Georges

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1018972>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 15.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Souvenir d'Herrera

Il bruine
sur la petite ville
La mort autour de nous
crépite Un sang noir
envahit les murailles
Mais nul ici ne voit
que son miroir ovale
o Herrera
parti pour la Castille
de l'au-delà
Ton haut sourire
nous porte
et je te vois
arrivant dans le soir
une valise à chaque bras :
le désespoir et le refus
de croire à autre chose
qu'au sang noir
où baignent les étoiles
Herrera espagnol
de l'amitié
et de la croix

Georges Haldas

à leur banque. Vous laisserez-vous convaincre ? En ce cas, vous souscrivez, en suivant la prose publiée par l'UBS, aux « emprunts de centrales nucléaires parce que

1. « La modernisation des centrales hydrauliques existantes et la construction d'installations de genre nouveau, destinées par exemple à l'utilisation de l'énergie solaire, ne sont que des palliatifs insuffisants pour résoudre le problème de la substitution du pétrole. A l'heure actuelle, l'énergie nucléaire est véritablement la solution la plus appropriée pour la Suisse ».

Punkt schluss ! Comme si la commission pour une conception globale de l'énergie n'existe pas.

2. Le réacteur nucléaire « n'est pas une bombe atomique ». Et de citer M. Seifritz, chef du Département de recherche et de formation de l'Institut fédéral de recherches en matière de réacteurs à Würenlingen : « Le taux d'enrichissement minimum du combustible nucléaire en U-235, nécessaire à la fabrication d'une bombe atomique est supérieur à 20 %, alors que l'enrichissement en U-235 des réacteurs à eau légère actuels ne dépasse pas 3 %. La structure d'une bombe est d'ailleurs fondamentalement différente de celle d'un réacteur. Pour la bombe, on utilise de l'uranium métallique hautement enrichi en U-235, ou du plutonium spécial explosif, obtenu par action sur l'uranium de neutrons. Dans le cas du réacteur, l'enrichissement en U-235 du combustible sous forme d'oxyde est plus faible, et son effet est atténué par divers matériaux de structure et réfrigérants, avant tout par l'eau qui exerce un effet modérateur sur les neutrons. En vertu de lois physiques liées au comportement des neutrons et pour des raisons thermohydrauliques, il est par conséquent impossible qu'un réacteur puisse exploser comme une bombe atomique, même en cas de négligence ou de sabotage. — Jusqu'à aujourd'hui, aucune usine nucléaire industrielle n'a vu d'accident entraînant mort d'homme qui puisse être imputé à la radio-

activité, et ceci bien que 200 réacteurs soient déjà en fonctionnement. »

C'est comme on vous le dit ! Et tous ces rêveurs qui parlent d'entreposage de déchets radioactifs, par exemple, devraient en revenir à cette vérité fondamentale, nécessaire et suffisante pour clore le débat : une centrale n'est pas une bombe.

3. L'initiative « Pour la sauvegarde des droits populaires et de la sécurité lors de la construction et de l'exploitation d'installations atomiques » qui aurait pu contrarier l'essor des centrales n'est plus qu'un mauvais souvenir : le Conseil fédéral a recommandé son rejet au peuple et aux cantons, « exprimant l'avis que l'initiative ne tient pas compte des droits démocratiques ». Et si vous n'êtes pas encore convaincus de vider votre bas de laine dans la poche des promoteurs du « tout-nucléaire », voici le dernier argument-massue propagé par l'UBS : « La qualité des emprunts de centrales nucléaires ou la solvabilité des garants est hors de doute; les retards dans la construction affectent en premier lieu les actionnaires et, jusqu'à un certain point, les contribuables ».

Et la conclusion : « Des emprunts sélectionnés de centrales nucléaires ont leur place dans chaque portefeuille d'obligations d'une certaine importance. Dès que l'agitation au sujet de la construction d'installations thermonucléaires se sera apaisée, les rendements devraient s'aligner sur ceux des emprunts des centrales hydrauliques. A plus ou moins longue échéance, l'opinion publique réalisera que, durant les prochaines décennies au moins, le fonctionnement de l'économie ne peut être assuré, sur le plan énergétique, qu'au moyen de l'énergie nucléaire ».

C'est ainsi que l'on convaincra le bon peuple de financer le nucléaire !

Moralité. Si une telle argumentation rapporte un centime aux emprunts en question, c'est que la tâche des partisans d'un débat national sur l'énergie dépasse même les estimations les plus pessimistes.

Un placement de père de famille : le nucléaire

De toute évidence, la publicité pour les emprunts de centrales nucléaires ne pose aucun problème à l'Union de Banques Suisses. Voyez son dépliant daté de décembre 1977 à ce sujet. L'argumentation destinée aux amateurs de ce genre de placements est simple, pour ne pas dire plus; elle s'adresse à des gens qui n'ont pas pour habitude de se compliquer la vie en cherchant à comprendre à quoi est utilisé l'argent qu'ils confient